

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 1-2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction des travaux de la Ville de Berne	Nouveau bâtiment de l'Ecole professionnelle Lorraine, CI	Architectes domiciliés en Suisse à titre privé et professionnel depuis le 1 ^{er} janvier 1984	15 février 85 (14 sept. 84)	
Municipalité de Gland	Collège secondaire «En Grand-Champ» Gland CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton dès le 1 ^{er} janvier 1984	28 février 85 (dès le 23 oct. 84)	
Services électriques de la Ville de Zurich	Bâtiment administratif CP	Architectes établis ou résidant à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que ceux originaires de la ville de Zurich	28 février 85 (1 ^{er} oct. au 15 nov. 84)	
Ville de Neuchâtel	Construction de logements au Pré des Acacias, Neuchâtel CP	Architectes indépendants domiciliés ou établis sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et inscrits au registre neuchâtelois des architectes (en outre, trois architectes invités)	15 mars 85 (14 déc. 84)	25/84 B 106
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr- lingsturnen and der Gewerbeschule Aarau, PW	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr- lingsturnen an der Kauf- männischen Berufsschule Aarau	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Gemeinde Volketswil ZH	Gemeinschaftszentrum mit Alterswohnungen, PW	Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1984 in der Gemeinde Volketswil ha- ben	29 mars 85	
Kanton Aargau	Aargauisches Kurszentrum für Sport, Wohlen, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. Januar 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	15 mai 85 (22 nov. 85)	
Service des constructions de la République et Canton du Jura	Construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique, Porrentruy CP	Architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura avant le 1 ^{er} janvier 1984 et inscrits aux REG A et B ou diplômés EPF ou ETS; architectes d'origine jurassienne établis en Suisse romande, dipl. EPF ou inscrits au REG A; en outre, deux architectes invités	31 mai 85 (7 février 85)	25/84 B 106
Etat de Fribourg et Ville de Fribourg	Mise en valeur du plateau de Pérolles, Fribourg, concours à deux degrés CP	Architectes établis dans le canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal; architectes fribourgeois établis à l'extérieur du canton, inscrits aux REG A et B; en outre, cinq bureaux d'architectes invités	17 mai 85 (18 janvier 85)	25/84 B 106
Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), Convention européenne de la construction métallique. American Institute of Steel Construction, UIA	L'acier dans le bâtiment	Concours pour les étudiants en architecture (non diplômés jusqu'à la date d'envoi du concours). Inscrip- tion: 1 ^{er} novembre 1984	1 ^{er} juin 85 (1 ^{er} fév. 85)	21/84 B 89

Nouveau dans cette liste

Direction générale des PTT, division des bâtiments, Berne	Bâtiment des télé- communications, de logements et de locaux commerciaux, Bienne, CP	Architectes établis ou habitant depuis le 1 ^{er} janvier 1984 dans les cantons de Berne, du Jura ou de Soleure	(15 janvier 85)	26/84 B 114
Commune de Chavornay	Nouveau collège avec locaux de protection civile CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans les districts d'Orbe, Yver- don et Grandson avant le 1 ^{er} janvier 1984, ainsi que 4 invités. Visite des lieux pour les intéressés le 18 février 1985 à Chavornay, Collège «Au Verneret» à 10 heures	30 mai 85 (21 janvier 85)	

Carnet des concours

Bourses pour étudiants-travailleurs

La Société Philips met des bourses d'études à disposition d'étudiants-travailleurs et d'étudiantes-travailleuses suisses en sciences économiques et en sciences techniques (y compris physique appliquée et mathématiques appliquées) abordant leurs examens finals. Elles ont pour but d'alléger matériellement la préparation de ces examens.

Ces bourses sont destinées cette année à des étudiants-travailleurs ayant accompli leur scolarité dans les cantons de Fribourg, de Glaris, du Jura, de Nidwald, d'Obwald, de Schwytz, du Tessin, d'Uri ou du Valais et qui poursuivent actuellement leurs études à l'une des écoles universitaires suivantes: Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich, EPF Lausanne, EPF Zurich, Ecole supérieure pour les sciences économiques et sociales St-Gall. Les bénéficiaires seront désignés par une commission des bourses d'études composée de deux professeurs suisses et d'un membre de l'organisation Philips.

Les étudiants-travailleurs et étudiantes-travailleuses remplissant les conditions sont invités à demander jusqu'au 22 février 1985 au plus tard une formule de candidature auprès de Philips SA, Commission des bourses d'études, case postale, 8027 Zurich.

Bourses d'études de l'Académie suisse des sciences techniques

Grâce à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FN), l'Académie suisse des sciences techniques (ASST) est en mesure d'offrir, pour 1985/86, à deux jeunes ingénieurs praticiens, une Bourse d'étude et de recherche d'un an à l'étranger. Pour pouvoir poser sa candidature, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes:

- avoir terminé des études d'ingénieur ou de chimiste;
- avoir travaillé, depuis deux ans au moins, dans la pratique;
- être de nationalité suisse ou être domicilié en Suisse;
- être âgé de moins de 35 ans au moment où débute le séjour à l'étranger.

Cette bourse a pour objectif de donner au candidat ayant un *but* et un *sujet* de recherche précis le moyen de parfaire ses connaissances professionnelles et scientifiques à l'Université étrangère — de son choix — disposée à le recevoir. Dans la demande, il est indispensable de préciser le sujet de la recherche ainsi que l'Université ou le laboratoire à même d'admettre le candidat. Une lettre d'invitation ou d'acceptation de cette Université/de ce laboratoire est également requise.

Les montants alloués dépendent des charges de famille et du pays

d'accueil. Ils permettent au boursier de consacrer l'entier de son temps à la recherche.

Les demandes seront effectuées sur les formulaires adéquats avant le 18 mars 1985 à l'ASST, case postale, 8034 Zurich.

Prix d'encouragement du Pool Automatik suisse

Le Pool Automatik suisse (SAP) consacrera 20 000 francs à récompenser les meilleurs travaux de licence ou de diplôme dans les domaines de l'automatisation, de l'électronique industrielle, de la technique des mesures, de la régulation et de la commande, des télécommunications et de l'analyse.

Ces travaux devront avoir été présentés en allemand, en français, en italien ou en anglais dans une Haute Ecole ou une ETS suisse après le 1^{er} janvier 1983.

Les lauréats se partageront les prix suivants:

- 1^{er} rang: 1 prix de 7 000 francs
- 2^e rang: 1 prix de 5 000 francs
- 3^e rang: 1 prix de 3 000 francs
- 4^e rang: 3 prix de 1 000 francs
- 5^e rang: 4 prix de 500 francs.

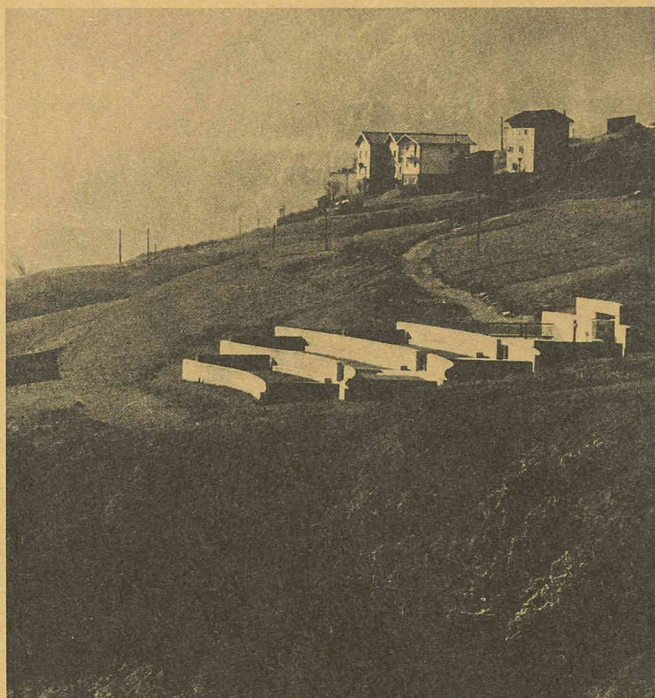
Les travaux sont à remettre par les candidats et leurs directeurs de travaux, accompagnés d'une formule spéciale, au secrétariat du SAP, qui fournira tout renseignement utile, jusqu'au 31 décembre 1985.

Pool Automatik suisse (SAP)
Bleicherweg 21
Case postale 5272.
8022 Zurich
Tél. 01/202 59 50

Richard Quincerot et les concours

Le 4 décembre dernier, devant une salle bien remplie de confrères, le professeur Richard Quincerot a parlé, au Casino de Montbenon, de ses recherches sur les concours de 1860 à 1930.

Mettant l'accent sur le prestigieux concours de la SDN à Genève (plus de 400 concurrents!), il s'attacha à démontrer par une lecture à trois niveaux différents, que rien n'avait réellement évolué dans le domaine des concours; il releva qu'à l'époque du Prince, le fait que le jury était constitué par l'Académie rendait le côté perfectible du standard plus aisé; de nos jours, les jurys se font et se défont à chaque concours, ils ne peuvent donc exercer une action en profondeur sur l'évolution de l'architecture. Au cours du débat qui suivit, plusieurs questions intéressantes furent soulevées, mais aussi quelques antiennes de la part des traumatisés du concours de Nyon; cependant, il faut reconnaître que la correction la plus grande a plané sur ces débats; le mérite en revient sans conteste à l'invité de la soirée, qui développa de façon convaincante son étude; signalons que plusieurs confrères genevois avaient fait le déplacement, ainsi que le prési-



Cimatipre de Erto (1970-1972), archit. Gresleri/Varnier.

dent de la section valaisanne de la SIA; nous voulons y voir les prémices d'une meilleure compréhension des problèmes propres à l'éthique de la profession. La manifestation était organisée par le Groupe des architectes de la SVIA, présidé par Nicola Mercier, qui ouvrit la séance.

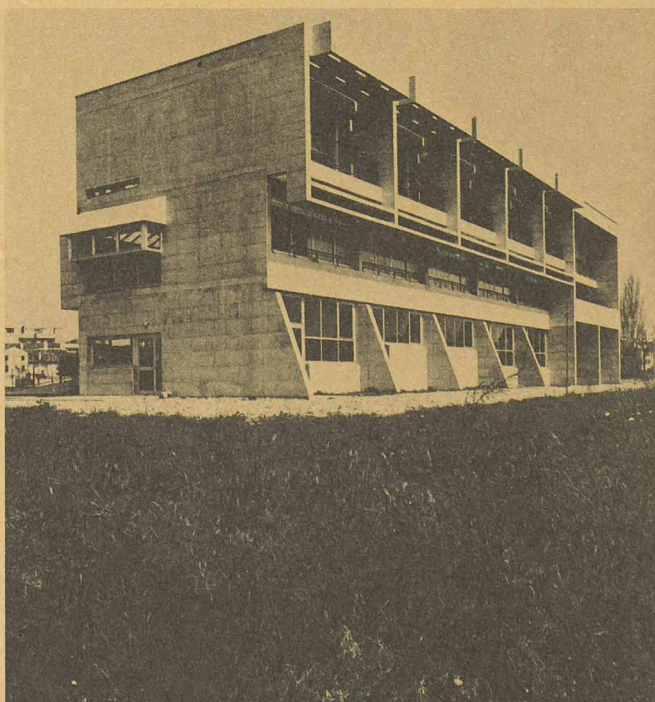
François Neyroud

EPFL

Expositions

6 au 20 février 1985 *Glauco Gresleri et Silvano Varnier*.

Ecole d'architecture de l'EPFL, avenue de l'Eglise-Anglaise 12, Lausanne.



Maison des étudiants à Codroipo (1973-1979), archit. Gresleri/Varnier.

Actualité

La LPP — en bref (5)¹

Les prestations assurées

Dans le cadre de la LPP, l'avoir de vieillesse — qui provient des bonifications de vieillesse, des prestations en cas de libre passage et des intérêts — forme la base pour la détermination aussi bien des prestations de vieillesse que des

¹ Voir IAS n° 19, du 13 sept. 1984, p. 307, n° 21, du 11 oct. 1984, p. B 89, n° 25, du 6 déc. 1984, p. 428, et n° 26, du 20 déc. 1984, p. B 115.